

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 : Définitions

Pour l'application des présentes, le terme "**Société**" désigne la Société **LE LOGICIEL G.i.T. sarl**. Le terme "**Client**" désigne toute personne physique ou morale qui achète ou émet le souhait d'acheter les produits vendus par la Société **LE LOGICIEL G.i.T. sarl**. Les présentes conditions générales, le devis ainsi que le bon de commande émis par la Société et accepté par le Client sont les documents contractuels

ARTICLE 2 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la Société et de son Client dans le cadre de la vente et l'utilisation du logiciel de maîtrise d'œuvre G.i.T. (G.I.T. Descriptif, G.i.T. Gestion, G.i.T. Honoraires, G.i.T. Textes). Toute prestation accomplie par la Société implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 3 : Commandes

La Société s'engage à accepter toute commande dans les termes des présentes conditions générales de vente, que celle-ci ait été reçue par courrier, fax ou email. Toute commande passée auprès de la Société est ferme et définitive pour le Client dès réception par la Société d'un bon de commande conforme c'est à dire mentionnant toutes les indications suivantes : désignation des produits, date de la commande, identification du signataire, signature et cachet commercial. La Société se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

ARTICLE 3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande. La Société s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

ARTICLE 4 : Rabais et ristournes.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la Société serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations.

ARTICLE 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE 6 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue, soit par chèque bancaire ; soit par virement bancaire. Le règlement de la commande se fera à réception de facture

ARTICLE 7 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, le Client doit verser à la Société, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. (*Articles 441-6, l alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*)

ARTICLE 8 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la Société.

ARTICLE 9 : Responsabilité

De convention expresse entre les parties, la Société est soumise au titre des présentes à une obligation de moyens. En aucun cas la Société ne peut être responsable de dommages indirects ou immatériels, de dommages liés à un retard de livraison, un manquant ou une avarie, de dommages liés à une non-conformité aux besoins du Client, ou de dommages dus à une cause indépendante de la volonté de la Société. Ainsi, la Société ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux et moyens de transport et/ou communications.

ARTICLE 10 : Droits incorporels sur les logiciels

La vente de logiciels et autres produits n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et à leurs ayants-droit.

Le Client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion, de tout ou partie des logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales, sauf accord expresse de la part de la Société. Le Client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits quelles qu'en soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce, nonobstant l'engagement de poursuites.

ARTICLE 11 : Réserve de propriété

La Société conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoire. A défaut de paiement intégral du prix des produits en principal et intérêts, La Société pourra reprendre la marchandise non payée entre les mains des acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux-ci. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Jusqu'à complet paiement du prix, le Client ne pourra pas donner les produits en gage, ni les échanger, ni les transférer en propriété à titre de garantie. En cas de non-paiement ou de paiement incomplet, la Société aura la faculté d'engager, aux frais du Client, une procédure visant à les recouvrer.

ARTICLE 12 : Livraison

La livraison est effectuée, soit par la remise directe de la marchandise au Client ; soit par l'envoi postal au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande; soit par voie électronique.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit du Client à : l'allocation de dommages et intérêts; l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par le Client.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, le Client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

ARTICLE 13 : Confidentialité

Les informations concernant le Client ou relatives à son activité dont la Société aura connaissance à l'occasion de sa mission seront strictement confidentielles et ne pourront être divulguées et/ou communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de la partie sauf à ce que cette divulgation ou communication s'impose à la Société en application des articles 434-1 et 434-3 du Code Pénal.

ARTICLE 14 : Force majeure

La responsabilité de la Société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE 15 : Tribunal compétant

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce Rodez

Rodez le, 1^{er} Juin 2018.

LE LOGICIEL G.I.T. Sarl
Résidence Le Sud - Av. Jean Monnet
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 73 31 05 - Fax : 05 65 73 31 08
Internet : www.isbat.fr